

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 08 DECEMBRE 2022**

oOo

DEMANDE DE LABELLISATION DU 11 ESPACE-JEUNES EN TANT QUE
STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE PAR LE RESEAU
INFORMATION JEUNESSE

oOo

RAPPORT

Le 11 Espace jeunes, en tant que Structure Information Jeunesse de la Ville d'Antony, a pour vocation d'assurer à l'échelon local une mission d'information des jeunes en mettant à leur disposition les informations et la documentation nécessaires dans tous les domaines qui les concernent et en conformité avec les règles déontologiques de la Charte Information Jeunesse.

La Ville souhaite valider le dossier de demande de labellisation du 11 Espace Jeunes en tant que structure information jeunesse dans le réseau « information jeunesse ». Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette labellisation.



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 02 Décembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 38 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, M. COLIN, Mme SANSY, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOURI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUED, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme LAJEUNIE, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. EDOUARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ROLLAND	à M MEDAN	M. HUBERT	à Mme SANSY
Mme SCHLIENGER	à M. SENANT	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. COLIN
Mme ENAME	à M BEN ABDALLAH	M. GOULETTE	à Mme VERET
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme AUBERT	à M. VOULDOUKIS
M. BENSABAT	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. COURDESSES
Mme DESBOIS	à M. MONGARDIEN		

Mme. GALLI est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

OBJET : DEMANDE DE LABELLISATION DU 11 ESPACE JEUNES EN TANT QUE STRUCTURE INFORMATION JEUNESSE PAR LE RESEAU INFORMATION JEUNESSE

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi relative à l'égalité et la citoyenneté n° 2017-86 du 27 janvier 2017, notamment son article 54 désignant la Région comme coordonnateur des structures d'Information Jeunesse,

VU le décret n° 2017-574 du 19 avril 2017, relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse »,

VU le décret n° 2022-1184 du 25 août 2022 portant modification du décret n° 2017-574 du 19 avril 2017,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 19 avril 2017, pris en application du décret n° 2017-574 du 19 avril 2017,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1^{er} : Valide le dossier de demande de labellisation de la structure municipale d'information Jeunesse dans le réseau « Information Jeunesse ».

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire
